

INSCRIPTION AU BTS SUR LE SITE INTERNET DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

DU 17 OCTOBRE 2011 AU 15 NOVEMBRE 2011

(NE PAS ATTENDRE LES DERNIERS JOURS POUR S'INSCRIRE ! !)

I. LES CANDIDATS CONCERNÉS

- **CANDIDATS AYANT PRÉSENTÉ L'EXAMEN A UNE SESSION PRÉCÉDENTE** →
- **CANDIDATS DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE (CNED...) inscrits en seconde année de formation au BTS** →
- **SALARIÉS** (justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du BTS) →

MODALITES D'INSCRIPTION SUR INTERNET

<http://www.ac-toulouse.fr>

(Rubrique examens-concours / brevet de technicien supérieur)

Les candidats qui se réinscrivent dans l'académie de Toulouse peuvent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente, en veillant à vérifier attentivement les données pré-remplies

II. LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

L'inscription à l'examen est un **acte personnel**. Il vous est recommandé de procéder vous-même à la saisie afin d'éviter des erreurs d'enregistrement et des omissions.

L'inscription à l'examen se fait en DEUX TEMPS :

❶ Vous procédez à votre **PRE-INSCRIPTION** sur Internet

Important: soyez vigilant à l'exactitude de vos coordonnées (nom, prénoms –saisir deux prénoms si possible - , date et lieu de naissance, adresse postale précise et complète) !!

⇒ La saisie d'une adresse mail personnelle active est vivement recommandée : cela permettra au Rectorat de vous diffuser en temps utile des informations utiles sur l'examen

- ⇒ **ATTENTION : les candidats présentant un handicap** qui justifierait l'aménagement d'épreuve(s) veilleront à cocher la case prévue à cet effet.
- ⇒ **Publication des résultats** : le candidat qui accepte la communication de données à caractère personnel sur le résultat de l'examen à des organismes privés devra cocher la case prévue à cet effet.

A la fin du processus, un **numéro d'inscription** s'affichera à l'écran. Vous devrez impérativement le noter : il vous permettra de justifier de votre inscription ou d'éventuellement la modifier en cas d'erreur jusqu'à la date de fermeture du serveur.

❷ Après la clôture des inscriptions, vous recevrez une **CONFIRMATION D'INSCRIPTION** à l'adresse que vous aurez indiquée sur Internet

- ⇒ Vous devrez scrupuleusement **vérifier les renseignements** figurant sur la confirmation d'inscription, compléter et signer cet imprimé, et éventuellement y **apporter les modifications nécessaires** à l'encre rouge.
- ⇒ Vous **joindrez les pièces justificatives** demandées (voir page suivante) à votre confirmation d'inscription.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION (CONFIRMATION + PIÈCES JUSTIFICATIVES) DEVRA ÊTRE RETOURNÉ au plus tard

le 2 DECEMBRE 2011 (cachet de la poste faisant foi) A L'ADRESSE SUIVANTE :

RECTORAT, Bureau DEC 5, Place St Jacques, BP 7203, 31073 Toulouse Cedex 7.

➔ **CETTE DATE EST IMPERATIVE SOUS PEINE D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

PIECES A FOURNIR AVEC LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION AU BTS

I - PIECES COMMUNES A TOUS LES CANDIDATS

- ⇒ Confirmation d'inscription dûment datée et signée
- ⇒ Photocopie d'une pièce d'identité
- ⇒ Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (ex JAPD) le cas échéant

II - PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR SELON VOTRE CATEGORIE

Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente	<ol style="list-style-type: none"> 1. Photocopie du relevé de notes de l'examen 2. Les candidats n'ayant pas obtenu l'épreuve exigeant l'accomplissement d'un stage doivent fournir la ou les attestations (s) de stages OU le ou les certificat(s) de travail
Scolaires de l'enseignement à distance (CNED,...)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Certificats de scolarité des deux années de préparation au BTS 2. Photocopie des attestations de stages réglementaires 3. Les candidats redoublants conservant des bénéfices de notes fourniront également la photocopie du relevé de notes de l'examen.
Apprentis de l'enseignement à distance (CNED,...)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Attestation de suivi de la préparation d'une durée de 1 350 heures 2. Copie du contrat d'apprentissage portant le numéro d'enregistrement de la D.D.T.E.F.P. 3. Photocopie de l'attestation de l'employeur confirmant le statut du candidat comme apprenti dans son entreprise
Formation continue de l'enseignement à distance (CNED,...)	<p align="center">PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS DE LA FORMATION CONTINUE :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Attestation de suivi de la préparation <u>avec mention du nombre d'heures</u> 2. Photocopie du diplôme exigé par la réglementation ou attestation d'une expérience professionnelle, quelle qu'elle soit, d'au moins trois années. <p align="center">ET, POUR LES CANDIDATS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Copie du volet du contrat portant le <u>numéro d'enregistrement</u> de la D.D.T.E.F.P. 2. Photocopie du certificat de travail relatif au contrat de professionnalisation <p align="center">ET, POUR LES CANDIDATS DE LA FORMATION CONTINUE EN 1^{ERE} FORMATION OU SITUATION DE RECONVERSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attestations de stages réglementaires (photocopies) <p align="center">ET, POUR LES CANDIDATS DE LA FORMATION CONTINUE EN SITUATION DE PERFECTIONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Attestations de stages réglementaires OU certificats de travail attestant que l'intéressé(e) a occupé un emploi dans le secteur correspondant à la finalité du diplôme postulé, en qualité de salarié à plein temps pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen
Expérience professionnelle de trois ans	Certificat(s) de travail à fournir, justifiant de trois ans d'exercice <u>dans un emploi de technicien supérieur, et dans un domaine professionnel en rapport avec la finalité du BTS</u>

IMPORTANT

- Les candidats qui auront fait l'objet d'une décision de **FORMATION AMENAGEE** ou de **POSITIONNEMENT** fourniront une copie de cette décision.
- Les candidats titulaires de **DISPENSES d'épreuves** fourniront le document attestant de cette dispense (copie de l'attestation de validation des acquis de l'expérience, du relevé de notes ou du diplôme)
- L'absence du candidat à une épreuve **OBLIGATOIRE OU FACULTATIVE** est **ELIMINATOIRE**

AUCUN ACCUSE DE RECEPTION DE LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET DES PIECES JUSTIFICATIVES NE SERA ETABLI PAR LES SERVICES DU RECTORAT

REPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUEMMENT POSEES AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- *Je souhaite m'inscrire dans l'académie de Toulouse, est-ce possible ?*
Oui, si vous résidez dans l'un des départements suivants : 09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82.
- *Je veux m'inscrire en « candidat libre » au BTS ...*
Ce type de candidature n'existe pas au BTS. Pour vous inscrire, vous devez appartenir à l'une des trois catégories indiquées en page 1 de ce dossier.
- *Je veux me présenter à plusieurs BTS ou à plusieurs options d'un BTS ...*
Ce n'est pas possible : une seule inscription doit être effectuée.
- *J'ai déjà présenté le BTS dans une autre académie, lorsque je veux m'inscrire à Toulouse, mon numéro de candidat de l'année dernière n'est pas reconnu, comment faire pour m'inscrire ?*
Seuls les candidats qui se réinscrivent dans l'académie de Toulouse peuvent réutiliser leur numéro de candidat de la session précédente. Les autres candidats doivent s'inscrire en renseignant toutes les informations demandées.
- *Quels sont les bénéfices de notes que je peux conserver ?*
Seules les notes égales ou supérieures à 10, obtenues à une épreuve ou à une sous-épreuve peuvent être conservées pendant 5 ans à compter de leur date d'obtention.
- *Est-ce que je peux repasser une épreuve que j'avais déjà validée ?*
Oui, mais la renonciation au bénéfice de note est définitive, seule la dernière note obtenue sera prise en compte.
- *En plus des informations concernant les épreuves, quelles sont les informations que je dois communiquer au moment de l'inscription ?*
Vous devez être attentif à votre adresse postale : elle doit être renseignée avec précision (bâtiment, appartement, code postal, ville), car des documents vous seront envoyés pendant l'année, y compris votre convocation, votre relevé de notes et votre diplôme.
- *Dois-je donner mon adresse mail ?*
La saisie d'une adresse mail personnelle active est vivement recommandée : cela permettra au Rectorat de vous transmettre en temps utile des informations utiles sur l'examen. Elle n'est pas communiquée à des tiers.
- *Je change d'adresse en cours d'année...*
Il faut communiquer sans tarder vos nouvelles coordonnées au service des examens. Pensez aussi à faire suivre votre courrier...
- *Comment obtenir des renseignements sur les épreuves, les programmes, les annales ?*
Vous pouvez vous connecter sur le site de l'académie de Toulouse, rubrique examens/BTS

DISPOSITIONS DU CODE DU SERVICE NATIONAL : Journée Défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Articles L114-1 à L114-13 – Articles R112-1 à R112-17 du code du service national

Le code du service national fait obligation aux jeunes français de se faire recenser puis de participer à une journée « défense et citoyenneté » (ex-JAPD). Les paragraphes ci-dessous vous donnent les informations nécessaires.

1. PUBLIC CONCERNE

Filles et garçons de nationalité française âgés de moins de 26 ans

2. JUSTIFICATIF A PRODUIRE

Certificat de participation à la journée « défense et citoyenneté » (ex-JAPD)

Ou, à défaut, une attestation de l'administration chargée du service national indiquant que la personne est en règle au regard des obligations du service national